CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ N° 25DAGA001

OBJET

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE ET DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDSCRNM)

LE PRÉSIDENT

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'élection du Président du Conseil Départemental du 1er juillet 2021,

VU l'arrêté n° 19-2024-11-25-00001 de Monsieur le Préfet de la CORRÈZE, en date du 25 novembre 2024 portant sur la création, la composition et le fonctionnement du Conseil Départemental de Sécurité Civile et des Risques Naturels Majeurs (CDSCRNM),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Département pour siéger au Conseil Départemental de Sécurité Civile et des Risques Naturels Majeurs,

ARRÊTE

Article 1er : sont désignés pour siéger au Conseil Départemental de Sécurité Civile et des Risques Naturels Majeurs (CDSCRNM), les Conseillers Départementaux suivants :

- Membre titulaire

  Monsieur Jean-Marie TAGUET
  Vice-Président du Conseil Départemental et Conseiller Départemental du canton d'EGLETONS

- Membre suppléant

  Monsieur Jean-Jacques DELPECH
  Conseiller Départemental du canton de SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20250404-25DAGA001-AR
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article 2 : le présent arrêté prend effet le lendemain de sa publication sur le site internet du Département de la CORREZE.

Article 3 : le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Telerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 Cours Bugeaud, 87000 LIMOGES.

Tulle, le 04 AVR. 2025

Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le :

Date de publication le :

Accusé de réception en préfecture
019-221927205-20250404-25DAGA001-AR
Date de réception préfecture : 04/04/2025